

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 06

Séance du : 2 avril 2024

Objet : Budget Primitif Communal – Année 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 5 avril 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Robin LHENRY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Serge SCHMIT (pouvoir à M. Robin LHENRY).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Le Maire communique à l'assemblée l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2023, conformément à la Loi Engagement et Proximité de 2019.

Après avoir présenté en détail les dépenses et recettes de fonctionnement, puis les investissements prévus pour 2024, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif (budget communal) arrêté lors des commissions Finances et Travaux des 2 décembre 2023 et 23 mars 2024, et présenté à cette séance, comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 906 209.71 €

Dépenses : 906 209.71 €

Investissement

Recettes : 486 068.56 €

Dépenses : 486 068.56 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 ainsi présenté.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20240402-DE2024-06-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024